

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

INFORMATION N° 1

Rapporteur : Bertrand KLING

Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	voiants	
28	22	28	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Pascal PELINSKI - Gilles MAYER - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Daniel DIREZ - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Francis SCHILTZ - Elisabeth DURTESTE - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
8 octobre 2024			
Date de publication			Malika TRANCHINA procuration à Jean-Pierre ROUILLON
18 octobre 2024			Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Gilles MAYER
Transmis en préfecture le			Alexandra VIEAU procuration à Irène GIRARD
18 octobre 2024			Yves COLOMBAIN procuration à Jean-Marie HIRTZ
Rubrique : 7.10			Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Marie-Claire TCHAMKAM
			Agnès JOHN procuration à Paul LEMAIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Pierre ROUILLON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 4 juin 2020, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

Commission Education et solidarités

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat
8/10/24	Convention d'occupation des locaux de la crèche familiale	Département 54 service PMI	Mise à disposition des locaux de la crèche familiale pour des permanences du service PMI du département 54 (consultation de nourrissons)	A compter du 1/11/24	375 €	1 an

Commission Aménagement durable, environnement et cadre de vie

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat
24/06/24	OS	RIVA	Mairie : réfection du faitage en zinc sur la toiture côté CCAS	24/06-31/07/24	4 092.76	
27/06/24	OS	RIVA	Geny : intervention sur toiture suite fuite sur la noue intérieur de la cour	01/07-31/07/24	768.00	
16/07/24	OS	LORR N TECHNOLOGIES	CTM : remplacement de la crémaillère du portail appartement voisin	17/07-14/08/24	755.28	
17/09/24	OS	DESAUTEL	Remplacement RIA Jericho	17/09-30/11/24	1 830.46	
18/09/24	OS	RIVA	GENY : réfection des rives côté parking	18/09 - 31/12/224	4 904.45	

Commission Vie locale, citoyenne et culturelle

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat
1 ^{er} juillet	Contrat de cession	Artenréel#1	Spectacle FDP	06/10/24	1065,55	1 jour
30/07/24	Contrat de cession	Collectivision	Droit film Ciné Pop	21/09/24	428,25	1 jour
18/09/24	Contrat de cession	Cie Azimut	Concert en déambulation	06/10/24	1706,80	1 jour
12/09/24	Contrat de cession	Théâtre de la manufacture	Spectacle le Pain à la bouche	06/10/24	1 500	1 jour

Commission Finances et ressources humaines

Date de l'acte	Type d'acte	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat
07/08/2024	Décision du maire	Crédit Mutuel	Ligne de trésorerie	21/08/24	500.00€ + frais et intérêt en fonction de l'utilisation	1 an
10/09/2024	Décision du maire	RNO By My Car	Cession Twingo	En cours	1.00€	nc
25/06/2024	Décision du maire	Rsk Patenaires	Convention assistance à la passation du marché assurance (dommage aux biens)	A partir de juillet	510.00€	6 mois

ACCEPTATION CHEQUES ASSURANCE- remboursement sinistres (info en commission finances) :

Date remboursement	Objet	N° dossier	Contrat assurance	Montant remboursé	Franchise contractuelle
05/07/2024	VPI ECOLE PAUL BERT - REMBOURSEMENT FRANCHISE	2022637475	Groupama - 70378756N	547.00€	

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre ROUILLON

